



**Publication relative aux conventions réglementées
en application des articles L225-40-2 et R225-30-1 du Code de commerce**

**Convention de mécénat à destination du Fonds de dotation bioMérieux – soutien en nature
pour l'exercice 2022**

Approbation par le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2022

Objet:

- Convention de mécénat en nature à destination du Fonds de dotation bioMérieux.

Le Fonds de dotation bioMérieux a été créé en décembre 2020 avec une dotation initiale de 20 millions d'euros. Il a pour objet « d'identifier, de favoriser, de soutenir et de développer des activités d'intérêt général, en France comme à l'étranger, afin de venir en aide aux populations les plus démunies pour satisfaire leurs besoins élémentaires, favoriser leur insertion et leur promotion sociale ».

Le Conseil d'administration de bioMérieux, le 1^{er} mars 2022, a autorisé la conclusion d'une convention de mécénat en nature, portant sur la mise à disposition d'ordinateurs et téléphones professionnels et la fourniture de prestations informatiques, à titre gratuit, aux salariés du Fonds de dotation bioMérieux.

Personne intéressée : Alexandre Mérieux, Président Directeur Général de bioMérieux, et représentant de la société bioMérieux, fondatrice et administratrice du Fonds de dotation bioMérieux.

Intérêt de la convention pour la société et ses actionnaires : Cette convention de mécénat a pour but de permettre au Fonds de dotation de disposer des moyens matériels nécessaires à la réalisation de son objet social.

Il s'inscrit dans le cadre de la politique générale de mécénat de la Société et souligne l'engagement fort de bioMérieux, entreprise responsable, au service de la santé publique et auprès des plus défavorisés, dans le cadre de missions d'intérêt général.

Conditions financières : Au jour de la signature de la convention, le montant de la contribution en nature effectuée par bioMérieux dans le cadre de cette opération de mécénat a été estimé à mille six cent (1600) euros par an et par salarié du Fonds de dotation bioMérieux.

Rapport entre le prix de la convention pour la société et le dernier bénéfice annuel de la société : le rapport entre la valeur que représente le soutien apporté par bioMérieux au Fonds de dotation (4800 euros) et le dernier bénéfice annuel consolidé de bioMérieux (598 190 433 euros tel qu'il ressort de ses comptes consolidés clos au 31 décembre 2021), est de l'ordre de 0,0008 %.